

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 3

Artikel: Vieux potins : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203017>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Vieux potins.

II

Nous publions ci-dessous la fin de nos extraits de la brochure de 1867, tirée à 36 exemplaires :

JUIN.

2. Vente publique de 240 balais, appartenant à la municipalité. Ils sont devenus superflus depuis que des dames patriotiques ont entrepris de balayer les rues avec leurs robes de mousseline et de soie.

11. *Saint-Sépulcre*. — Les médecins fêtent leur patron par un grand dîner au Casino.

25. Pierre Kapusta, marchand de caviar à Astrakan, devient le baron Kapustow à son arrivée à Dresde ; il est promu au rang de comte à Baden-Baden, et, à sa venue à Genève, avec une suite de 25 personnes, il est universellement reconnu pour le prince Pierre Kapustow. Quatre sommeliers allemands, dans l'hôtel où il est descendu, s'attirent des attaques graves de lumbago, à force de faire des révérences à son Altesse le prince Kapustow.

JUILLET.

1. On a découvert un : citoyen de Genève qui ne connaissait pas son livret de multiplication à fond. Traduit devant la Cour de justice criminelle, il est condamné à payer une amende de 500 francs et à être exilé du canton pour la durée de sa vie naturelle.

3. Dans la cause, devenue célèbre, de Jean-Louis Bouteillon, la Cour d'appel décide que, de par la loi vaudoise, un citoyen ne doit pas être considéré comme ivre aussi longtemps qu'il est capable de se coucher par terre et de se cramponner à l'herbe.

30. La Société météorologique constate comme un véritable phénomène l'absence complète de la neige sur Montbenon, pendant toute la durée de la canicule.

AOUT.

7. La police défend à tout le monde de se baigner dans le lac Léman, sous peine de 500 francs d'amende, vu qu'un médecin homéopathe, en naviguant entre Ouchy et Evian, a eu le malheur de laisser tomber dans l'eau tout un globule de noix vomique.

SEPTEMBRE

1. Le dernier quart de la lune a amené une pluie battante à Turin, et le même quartier de la même lune a causé une grande sécheresse à Bâle, ce qui prouve que c'est la lune qui fait la pluie et le beau temps.

5. Une compagnie sérieuse offre d'entreprendre le percement d'un tunnel à travers le Simplon en ne se servant que de carottes bouillies. Le bon marché de ce nouveau procédé fait espérer un dividende de 33 pour cent, et toutes les actions sont enlevées dans les 24 heures.

19. *Jeûne fédéral*. — Consommation énorme de filets de bœuf, d'aïoiaux de veau, d'ombres-chevaliers et de gâteaux aux pommes.

24. Le dernier recensement cantonal relève le fait curieux que le nombre des bourgeois est

le nombre des bêtes dans la commune de N. est exactement le même.

OCTOBRE.

12. Une dame étrangère en séjour à Ouchy, se plaint à l'ambassadeur de son pays qu'elle a dû renvoyer ses couches de quinze jours, toutes les sages-femmes ayant refusé de lui prêter leurs secours avant la fin des vendanges.

19. Plusieurs sociétés d'assurance sur la vie se sont dissoutes depuis que la vie de tout le monde est à la merci du nommé Bismark.

NOVEMBRE.

2. *Les Trépassés*. — Trois vieilles dames de Neuchâtel essaient de pleurer leurs princes défunts, mais les larmes refusent de couler.

11. Un cocher de cabriolet est mort dernièrement à Carouge, et les étrangers en séjour à Genève ont adressé une supplique au pape pour le canoniser, sous le nom de saint Fouet. Ils basent leur demande sur le fait inouï que le dit cocher a rendu un franc qu'il avait reçu de trop d'un voyageur russe.

21. Une société s'étant formée pour fournir Lausanne de bonne eau, un correspondant du *Nouvelliste vaudois* appelle l'attention du comité sur une source merveilleuse dans le village de Trichemonde, dont l'eau est d'une pureté telle que le lait des vaches qui en boivent se double en volume avant d'arriver chez les consommateurs en ville.

DÉCEMBRE.

4. *Sainte-Barbe*. — Les habitants du Chablais refusent de fêter cette sainte, en soutenant que la découverte de la poudre à canon ne les regarde ni de près ni de loin.

20. La Société économique offre un prix de mille francs au naturaliste qui expliquera la raison pour laquelle la valeur des comestibles augmente de cent pour cent dès le moment où ils entrent dans un buffet de chemin de fer.

L'art du chez soi.

Pour être bien chez soi, que faut-il ? Il faut de la bonne humeur, de la philosophie, de l'air, du soleil, un peu d'espace. Une modeste, oh ! bien modeste aisance, ne gâte rien.

Il faut aussi que la disposition de l'appartement soit agréable, l'ameublement choisi à son gré et conforme à certaines règles qui président à toute décoration de bon goût. On doit rechercher surtout une heureuse combinaison des ornements avec la commodité.

La propreté, le goût et le bon sens sont toujours appréciés, aussi bien dans un modeste ménage que dans un riche intérieur.

L'ameublement du salon — lorsqu'on « fait salon » — est choisi suivant le goût et la fortune de chacun. Le nombre des meubles sera proportionné à la place dont on dispose. On doit être à l'aise au salon, comme partout. Eviter avec soin — ce tort est fréquent — de donner au salon l'apparence d'un musée, d'une exposition de tout ce que l'on a de plus précieux. Il faut que partout on sente la vie. Les murs se-

ront ornés de quelques tableaux ou, à leur défaut, de belles gravures ou photographies artistiques. De grâce, pas de ces affreuses lithographies colorées qui dénotent le plus mauvais goût. Aux fenêtres, pas de ces lourdes draperies aux plis nombreux, souvent fort chères, qui interceptent la lumière et sont de vrais nids à poussière : de simples rideaux de mousseline brodée, plus légers et plus élégants, que l'on peut facilement laver, lorsqu'ils ne sont plus frais et qui laissent passer le gai soleil.

Tout salon doit avoir une cheminée surmontée d'une glace et de deux candélabres. Eviter de la surcharger de toutes ces porcelaines et autres petits objets de mauvais goût. Une console, surmontée d'une seconde glace, surtout si elle fait face à la cheminée, augmentera beaucoup l'élégance et la gaieté du salon. Un appartement sans glace est comme un paysage sans eau : il y manque quelque chose.

La salle à manger doit être spacieuse ; son ameublement, simple. Après la table et les chaises, un buffet (dressoir) est le meuble important de cette pièce. Allumer toujours la cheminée ou le poêle une heure au moins avant le repas : il fait bon avoir chaud quand on est à table.

La chambre à coucher doit être vaste, bien aérée et bien claire. L'ameublement en sera simple et pratique. Un lit à rideaux est plus élégant, peut-être, en tout cas moins sain qu'un lit qui n'en a pas. De même, un lit un peu dur est, hygiéniquement parlant, préférable à un lit trop moelleux et trop tendre, qui amollit le corps et dont on a plus de difficulté à prendre congé, le matin.

Autant que possible, la cuisine, elle aussi, doit être vaste et claire — avis aux constructeurs d'immeubles — bien pavée en carreaux et facile à tenir dans un constant état de parfaite propreté.

Les « cabinets » seront clairs et bien aérés. Quant au système, il en naît constamment de nouveaux, plus perfectionnés les uns que les autres. Puissent certains inconvénients de ces systèmes perfectionnés n'en pas surpasser un jour les avantages hygiéniques.

La cave sera sèche et aérée. Une couche d'asphalte ou de béton sur le sol la préservera de l'humidité. Le grenier, où l'on serre le bois et le combustible, doit être sec ; c'est là une qualité indispensable.

La vieillesse.

Il ne faut pas attribuer à la vieillesse tous les défauts des vieillards.

Laisser un vieillard heureux de sa vieillesse et fier de n'être plus jeune, est un des plaisirs les plus délicats que puisse se donner un bon cœur.

Outre qu'il est utile de demander des avis aux vieillards, comme on demande sa route à un voyageur qui revient de l'endroit où l'on va, c'est un moyen de leur faire plaisir, comme